

|                                   |
|-----------------------------------|
| RCS : DIJON<br>Code greffe : 2104 |
|-----------------------------------|

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

|                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro de gestion : 2014 B 00688<br>Numéro SIREN : 803 273 424<br>Nom ou dénomination : CYPRIEN ARLAUD |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Ce dépôt a été enregistré le 13/04/2023 sous le numéro de dépôt 2818

## **CYPRIEN ARLAUD**

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 Euros

Siège social :

Rue d'Epernay

21220 MOREY-SAINT-DENIS

803 273 424 R.C.S. DIJON

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE CYPRIEN ARLAUD, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

*Ce rapport contient 3 pages*





A l'Associé,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 7 avril 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

### **Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 octobre 2022, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un résultat financier de 184 289 euros. Le résultat net dégagé au 31 octobre 2022 s'établit à 64 137 euros.  
Au 31 octobre 2022, le total du bilan de la société s'établit à 683 266 euros. Les capitaux propres de la société s'élèvent à 572 545 euros, y compris le capital social de 5 000 euros.  
Des participations sont inscrites à l'actif du bilan pour 432 108 euros. Ces titres de participation n'ont fait l'objet d'aucune dépréciation.  
La trésorerie nette s'élève à 152 779 euros à cette date.
- Il n'a pas été établi de situation intermédiaire postérieure au 31 octobre 2022, mais les documents comptables qui nous ont été transmis pour la période allant du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 31 mars 2023 ne laissent apparaître aucune modification majeure dans la structuration de la société.



## **Mission du commissaire à la transformation**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Saint-Apollinaire, le 11 avril 2023

### **AB AUDIT**

*Commissaire aux comptes et à la transformation*

**Alexandra VINCENT**